

**AVENANT N°2 A L'ACCORD RELATIF AU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE DE  
BPCE INFOGERANCE ET TECHNOLOGIE SIGNE LE 31 MARS 2016**

**SOMMAIRE**

**ARTICLE 1 : MODIFICATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT..... 2**  
**ARTICLE 2 : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES CONSEILS DE SURVEILLANCE DES FCPE..... 2**  
**ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINALES ..... 2**

Entre **BPCE Infogérance et Technologies**, Groupement d'Intérêt Economique dont le siège social est situé au 110 avenue de France ; 75013 Paris, représentée par Alain MONTEILS, en sa qualité de Directeur des Ressources Humaines,

**Et**

Les **organisations syndicales représentatives** suivantes :

- M. Jean-Claude Delavenghe....., délégué syndical CFDT ;
- M. BAYOL Isabelle....., délégué syndical UNSA ;
- M. Daniel THIRARD....., délégué syndical SUD Solidaires.

**Préambule**

Il est conclu le présent avenant au plan d'épargne entreprise.

Les conseils de surveillance des FCPE BPCE Monétaire et NATIXIS ES Monétaire (Part I) ont décidé le 29 mai 2018 de la fusion absorption du FCPE BPCE Monétaire par le FCPE NATIXIS ES Monétaire (Part I). L'Autorité des marchés financiers a donné son agrément à cette fusion-absorption en date du 13 juillet 2018. La fusion est effective le 22 octobre 2018.

Le présent avenant a pour objet :

- De prendre acte de la fusion-absorption du FCPE BPCE Monétaire par le FCPE NATIXIS ES Monétaire (Part I) ;
- De modifier en conséquence la liste des supports d'investissement du Plan et les dispositions relatives aux Conseils de surveillance.

En conséquence, les parties conviennent de ce qui suit.

## **ARTICLE 1 : MODIFICATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT**

Le FPCE NATIXIS ES Monétaire (Part I) remplace le FCPE BPCE Monétaire dans la liste des supports d'investissement proposés par le Plan.

Ce FCPE est géré par NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, dont le siège social est à PARIS 13ème, 43, avenue Pierre Mendès-France.

L'établissement dépositaire de ce FCPE est CACEIS BANK, dont le siège social est à PARIS 13ème, 1-3 place Valhubert.

NATIXIS INTEREPARGNE, dont le siège social est à PARIS 13ème, 30 avenue Pierre Mendès-France, assure les opérations relatives à la tenue des comptes individuels des porteurs de parts.

## **ARTICLE 2 : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES CONSEILS DE SURVEILLANCE DES FCPE**

Au sein du conseil de surveillance du FCPE NATIXIS ES Monétaire (Part I), les modalités de désignation des membres salariés porteurs de parts représentant les salariés de l'Entreprise et du membre représentant l'Entreprise sont identiques à celles des autres FCPE multi-entreprises du Plan.

## **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINALES**

Les autres dispositions de l'Accord collectif du 31 mars 2016 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées. L'annexe du Plan relative au DICl est modifiée en conséquence des mises à jour effectuées par le présent avenant (cf. annexe de l'avenant).

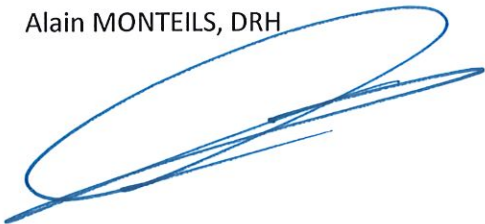
Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée. Il prend effet à compter du 7 décembre 2018.

Le présent avenant sera soumis aux mêmes procédures de révision et formalités de dépôt et de publicité que l'Accord collectif du 31 mars 2016.

**Fait à Paris, le 7 décembre 2018**


**Pour BPCE Infogérance et Technologies**

Alain MONTEILS, DRH

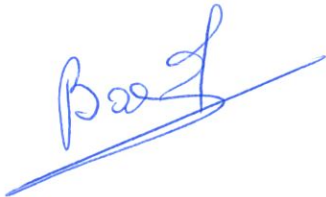


**Pour les OS représentatives**

Pour la CFDT ;



Pour l'UNSA ;



Pour *SUD* Solidaires.

